



REGLEMENT DU CONCOURS E.FASHION AWARDS 2022

L'école MOD'ART INTERNATIONAL, située au 35, Quai André-Citröen, 75015 Paris, orchestre et coordonne le concours E.FASHION AWARDS

Le concours E.FASHION AWARDS a pour objectif de valoriser des jeunes créateurs passionnés par la mode, son avenir, sa pérennité, et son engagement dans la création durable.

Il est ouvert aux étudiants en école de mode, aux jeunes diplômés, aux jeunes créateurs et aux professionnels en activité depuis moins de 2 ans.

A chaque édition, E.FASHION AWARDS accueille des candidats qui doivent répondre d'une sensibilité artistique, montrer un intérêt certain pour la durabilité, l'écoresponsabilité, pour un monde engagé.

Chaque candidat inscrit au concours doit suivre les exigences d'un calendrier et de la thématique Éthique & Durable. Ils devront mettre en œuvre tout ce que leur évoque ce thème et faire référence dans leurs créations à cette pensée générationnelle.

Les présélections sont faites exclusivement sur dossier.

Une fois sélectionnés, ils ont 8 semaines pour réaliser les créations qu'ils présenteront lors d'un événement face à un jury d'experts en mode & tendances éthiques.

Selon la catégorie dans laquelle ils exercent leurs talents, ils devront livrer :

- Vêtement : 2 silhouettes
- Maroquinerie : 3 pièces minimum dont une pièce forte
- Chaussures : 2 paires minimum
- Bijoux : 5 pièces minimum dont une pièce forte

Le concours et sa finale se déroulent à Paris au début du mois de mai (date à préciser ultérieurement).

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat sans contestation possible.

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en école de mode, aux jeunes diplômés, aux jeunes créateurs et aux professionnels en activité depuis moins de 2 ans.

**Les mineurs devront remplir l'autorisation parentale jointe au dossier de candidature.*

Article 2 : Déroulement du jeu

2.1 S'inscrire

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2022 à minuit.

Pour participer, chaque candidat devra télécharger son dossier de candidature sur le site e-fashionawards.com ou auprès de concoursefa@gmail.com



Le dossier de candidature ne fait en aucun cas office d'un dossier de style complet. Les candidats devront compléter le « Dossier de candidature », signer le « Règlement du concours » et accompagner ces documents d'un « Dossier de style » dont le contenu est ci-dessous décrit + une Video (contenu ci-dessous décrit).

Les candidats devront élaborer un dossier de style.

Il doit comprendre :

- Une sélection matière et méthode de création / production engagé et éthique
- La gamme de couleurs en échantillons réels
- Dessins / croquis des deux silhouettes ou pour les candidats qui présentent uniquement des accessoires, plusieurs pièces sous différents angles (Maroquinerie : 3 pièces minimum dont une pièce forte / Chaussures : 2 paires minimum / Bijoux : 5 pièces minimum dont une pièce forte)
- Les aplats correspondants, détaillés et annotés.

Ce dossier de style doit être envoyé accompagné de visuels (croquis et moodboard format JPEG, PNG ou PDF) et/ou vidéos représentant l'univers du candidat, quelques-unes de ses créations (croquis acceptés)

S'ils sont désignés finalistes, ils devront réaliser deux silhouettes Proto à partir de leur concept style, et présentés à un jury d'experts.

+ En vidéo :

- Votre lecture d'une mode éthique, engagée, écoresponsable
- Votre implication dans cette démarche responsable ou votre volonté d'y adhérer – Expliquez vos motivations.

Pour participer, il faut impérativement renvoyer :

1/ Le dossier de style complet + video

2/ Le dossier de Candidature dûment complété

3/ Le règlement intérieur paraphé, daté et dûment signé

4/ Pour les mineurs, une autorisation parentale manuscrite avec copie de leur pièce d'identité est à joindre.

Un parent devra cosigner également le règlement du concours.

MOD'ART INTERNATIONAL
Concours E.FASHION AWARDS
A l'attention de Madame Marie Chérifi, Directrice
35 Quai André-Citröen - 75015 Paris

NB : les dossiers de candidatures ne doivent en aucun cas contenir des originaux.

Les organisateurs s'engagent à restituer ces dossiers uniquement si vous en faites la demande écrite dès votre inscription ou dans un délai de 15 jours après l'annonce des résultats, à savoir le mardi 19 avril 2022.. Sans cela, il n'est pas garanti que les dossiers non retenus soient conservés.

2.2 Confirmation d'inscription

Dès réception du dossier, un accusé de réception est envoyé.

NB : Les dossiers incomplets ou illisibles ne pourront pas être pris en compte.

Les inscriptions au concours des E.FASHION AWARDS seront clôturées le 31 mars à minuit.



2.3 La sélection des candidats

Les décisions du pré-jury et du Jury sont souveraines. Elles ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation et ne seront pas susceptibles de recours par les candidats.

2.4 Annonce des finalistes

Les organisateurs annonceront les résultats sur le site internet du concours la liste des finalistes le 4 avril 2022 à 18h (sur le site internet et les RS) et enverront un mail individuel à chacun.

2.5 Les créations présentées

La présence des lauréats est obligatoire à l'évènement. Chacun des créateurs finalistes s'engage à présenter les proto de ses silhouettes ou pièces minimum.

2.6 Déroulement de l'évènement

Avant la présentation, chaque créateur devra décrire son intention créative.
Lors du rendez-vous, chaque créateur présentera ses créations (proto) au jury.
Seul un gagnant sera sélectionné.

Article 3 : Droit à l'image

3.1 Conditions techniques et respect de la Propriété Intellectuelle

Tous les participants ont un droit de regard sur les fichiers de base de données et peuvent supprimer leur compte en le stipulant dans un mail envoyé à concoursefa@gmail.com

Chaque candidat autorise les organisateurs du concours et l'ensemble des partenaires à se référer à leurs noms, signes distinctifs et projets à des fins de relations presse, publiques, communication digitale sans que cette autorisation ouvre droit à d'autres contreparties que celle du prix décerné.

La participation au concours et le dépôt d'un dossier impliquent l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les candidats s'engagent à participer à toutes opérations de relations publiques et de presse pendant et post événement relatives au concours. L'absence du candidat, sans justificatif réel et sérieux, pourra entraîner sa disqualification.

En cas d'irrégularité ou de manquement au présent règlement, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué au lauréat.

Les candidats s'engagent à répondre aux demandes d'informations du jury et se rendre aux entrevues organisées par le jury.

Tous les frais engagés pour participer à ce concours sont propres à chaque candidat et ne peuvent en aucun cas être réglés par les organisateurs du concours.

Les créations proposées devront être novatrices et tenir compte de la thématique du concours tout en respectant les contraintes de sécurité, de respect de l'environnement, d'ordre public et bonnes mœurs et plus généralement, des normes et réglementations en vigueur.

Les droits relatifs à la création tels qu'ils sont prévus dans le code de la propriété intellectuelle reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint en aucune manière les droits d'une tierce personne.



Il assure notamment à MOD'ART INTERNATIONAL et E.FASHION AWARDS ce qui suit :

- La création est originale et n'a pas été présentée dans le cadre de toute autre compétition
- Le participant est l'auteur exclusif de la création
- A la date de présentation de chaque création, le participant est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création
- La création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

3.2 Publications et créations

Les participants autorisent expressément les organisateurs du concours, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours.

Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV ...) et autorise les organisateurs, à titre gratuit, à exploiter leur droit d'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours durant 2 ans.

Article 4 : Dotation

Le créateur élu gagnant du concours E.FASHION AWARDS se verra remettre des dotations partenaires selon les partenariats établis jusqu'au jour de l'événement.

Dans la mesure du possible et selon la générosité des partenaires du concours, les candidats finalistes et non gagnants se verront attribuer des prix de participation.

Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours des E.FASHION AWARDS s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter sans réserve le règlement intérieur
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle
- Participer à la remise des prix, s'il est lauréat
- Accepter les cadeaux et prix sous leur forme attribuée.
- Relayer sa participation sur les Réseaux Sociaux et présenter les cadeaux partenaires qui lui seront confiés.

En cas d'absence du lauréat le jour de l'événement, celui-ci s'engage à se faire représenter, en cas d'absence de son représentant, celui-ci ne pourra prétendre à aucun prix.

Les participants autorisent expressément MOD'ART INTERNATIONAL à utiliser et diffuser leur image (via des supports papier et Internet et par le biais de Relations Presse et RS) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet.

Article 6 : Modifications, réserves et annulations

Les organisateurs et les membres du jury ont le droit de refuser des dossiers incomplets.

Ils se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours.

Les jurys sont souverains de leur décision et n'ont pas l'obligation de motiver leur décision, qui est sans recours.



Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit exclusif et unilatéral d'interrompre ou de modifier le concours, d'en décaler la période d'inscription ou la période de déroulement à tout moment et sans préavis, si une telle mesure se révèle nécessaire et/ou raisonnable.

Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les déplacements et frais divers liés à ce concours sont à la charge de chaque candidat.

Les personnes ayant à connaître le contenu des dossiers de candidature sont tenues au secret professionnel le plus strict. Les inscriptions au concours des E.FASHION AWARDS et son règlement sont accessibles sur le site du concours : www.e-fashionawards.com

Article 8 : Litige

Le présent concours est régi par la loi française.

Tout différend qui viendrait à naître sera réglé par le jury et les organisateurs.

Toute action en justice devra être portée devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Imprimer ce document

Parapher chaque page avec vos initiales

Dater et signer la dernière page.

Joindre ce document avec le Dossier de candidature/ Dossier de Style

Fait à Paris le